



Quimperlé
communauté
B R O K E M P E R L É



Projet Agro-Environnemental et Climatique

Bassins versants : Ellé-Isole-Laïta

Aven-Bélon-Merrien

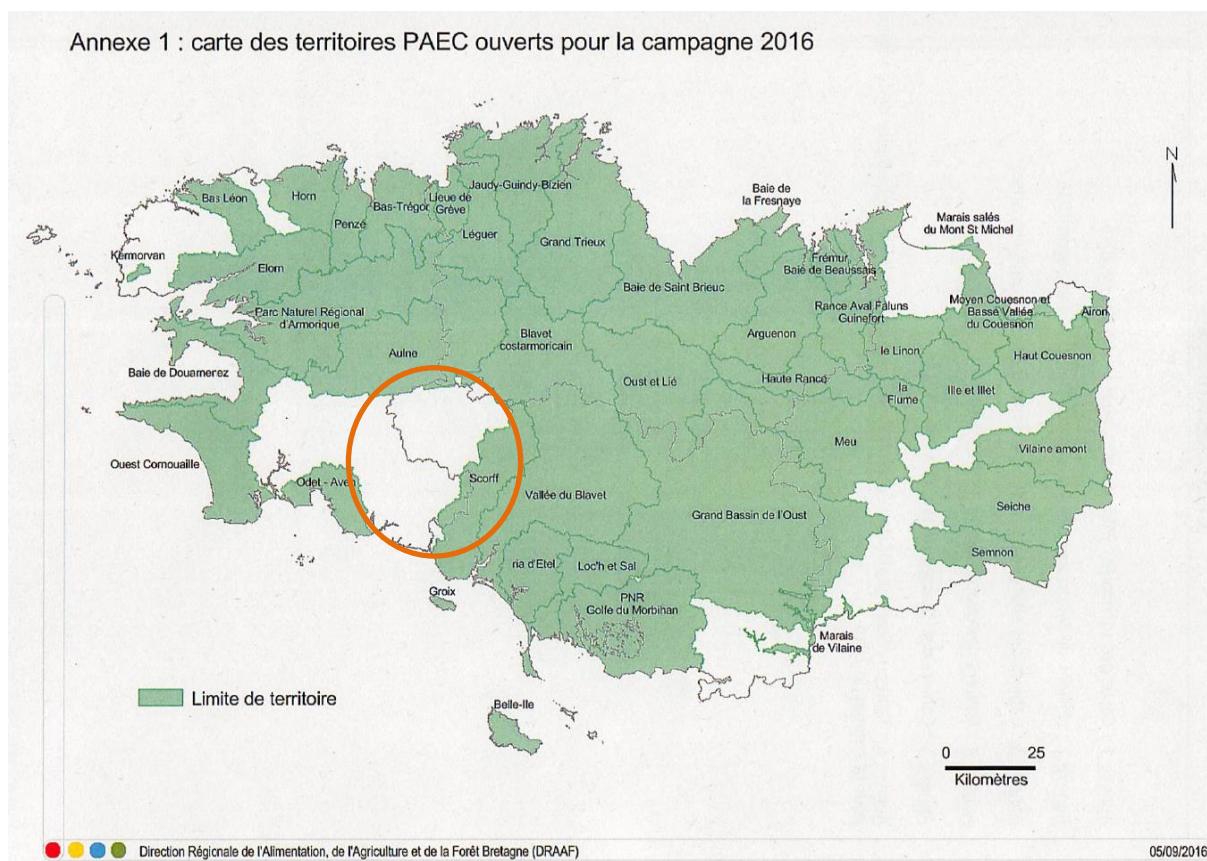
Version du 19 janvier 2017

Table des matières

1.	Définition du territoire du PAEC Ellé-Isole-Laïta / Aven-Bélon-Merrien (EIL-ABM).....	2
2.	Portage du PAEC EIL-ABM	4
3.	Contexte agricole du territoire du PAEC EIL-ABM.....	4
4.1.	Sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta	4
3.2.	Sur l’Aven Bélon Merrien	8
5.	Enjeux et objectifs du territoire	10
5.1.	Sur le Bassin Versant Ellé-Isole-Laïta.....	10
5.2.	Sur l’Aven Bélon Merrien	22
6.	Définition des Zones d’Actions Prioritaires (ZAP) eau et biodiversité sur le territoire du PAEC.....	27
6.1.	ZAP Eau définie pour le PAEC EIL-ABM	27
6.2.	ZAP Biodiversité définie pour le PAEC EIL-ABM	27
7.	Stratégie développée sur le territoire pour atteindre les objectifs	28
7.1.	Evolutions agricoles pouvant contribuer à l’atteinte des objectifs environnementaux.....	28
7.2.	Sélection des MAEC pouvant accompagner ces évolutions.....	29
8.	Objectifs de contractualisation	31
9.	Gouvernance et organisation de l’animation.....	31
9.1.	Moyens d’animation.....	31
9.2.	Les actions prévues	31
9.3.	Concertation menée.....	32
9.4.	Budget prévisionnel.....	33

1. Définition du territoire du PAEC Ellé-Isole-Laïta / Aven-Bélon-Merrien (EIL-ABM)

A l'échelle de la Bretagne, la majorité des territoires est couverte par un PAEC. Quelques bassins versants n'ont cependant pas encore déposé de projet, notamment dans le sud du Finistère.



Sur ce secteur, la superposition des territoires hydrographiques et administratifs conduit à un découpage des principaux EPCI par deux SAGE (exemple Concarneau Cornouaille Agglomération et Roi Morvan Communauté), voire par trois SAGE pour Quimperlé Communauté. Cette situation rend complexe la mise en place de projets singuliers par territoire hydrographique (*carte ci-après ; p.5*).

Les travaux de rédaction du SAGE Sud-Cornouaille et préparatoires à la révision du SAGE Ellé-Isole-Laïta font apparaître des similitudes importantes entre le sous bassin « Aven-Bélon-Merrien » (ABM) de Sud-Cornouaille et celui de l'Ellé-Isole-Laïta (EIL). On peut en effet retenir les enjeux :

- Crues ;
- Qualité des eaux estuariennes ;
- Valorisation des zones humides.

Ces deux territoires ont également en commun un bon état des masses d'eau et la présence d'une agriculture forte dominée par la polyculture-élevage avec la particularité des productions légumières destinées à la conservation.

Ce contexte a conduit les maîtres d'ouvrages à une convergence des programmes d'actions entre l'Ellé-Isole-Laïta et l'Aven-Bélon-Merrien pour en améliorer la compréhension et l'efficacité sur le terrain.

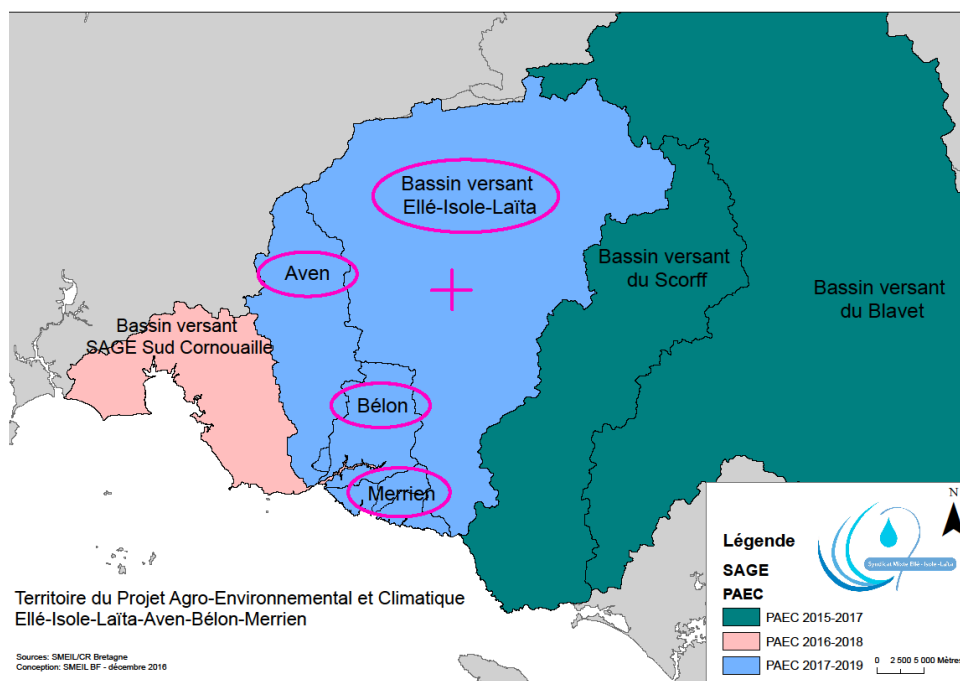
En raison du bon état des masses d'eau, ces deux territoires n'ont pas bénéficié de programmes d'actions agricoles jusqu'à présent. Néanmoins, le SMEIL et Quimperlé Communauté ont tout de même porté des actions et à ce titre sont connus de la profession agricole comme maîtres d'ouvrages :

- Information et démonstration sur les rôles des couverts végétaux et sur leur destruction sans herbicide ;
- Diagnostics individuels d'exploitations sur le volet bactériologie et opération pilote sur le sous-bassin Dourdu amont ;
- Breizh bocage sur le territoire de Quimperlé Communauté ;
- MAE Aven Bélon Merrien

En 2012 et 2013, la Cocopaq avait proposé aux agriculteurs des bassins versants de l'Aven Bélon Merrien une MAE dès l'ouverture de ce territoire à ce type de mesures. L'enjeu principal était de réduire les ruissellements à partir des parcelles situées à proximité des cours d'eau. Deux thématiques avaient été retenues :

- La réduction de la fertilisation pour limiter la production de fourrage et en conséquence le temps de présence des animaux sur les pâtures. L'objectif était de réduire les risques de transferts dans les cours d'eau de bactéries fécales issues du pâturage.
- L'aide à l'entretien des haies pour favoriser le maintien du bocage en répondant à la principale contrainte (coût de l'entretien) exprimée par les agriculteurs.

Une quinzaine d'agriculteurs s'est engagée dans ces mesures pour un total de 150 ha et de 27 km de haies.



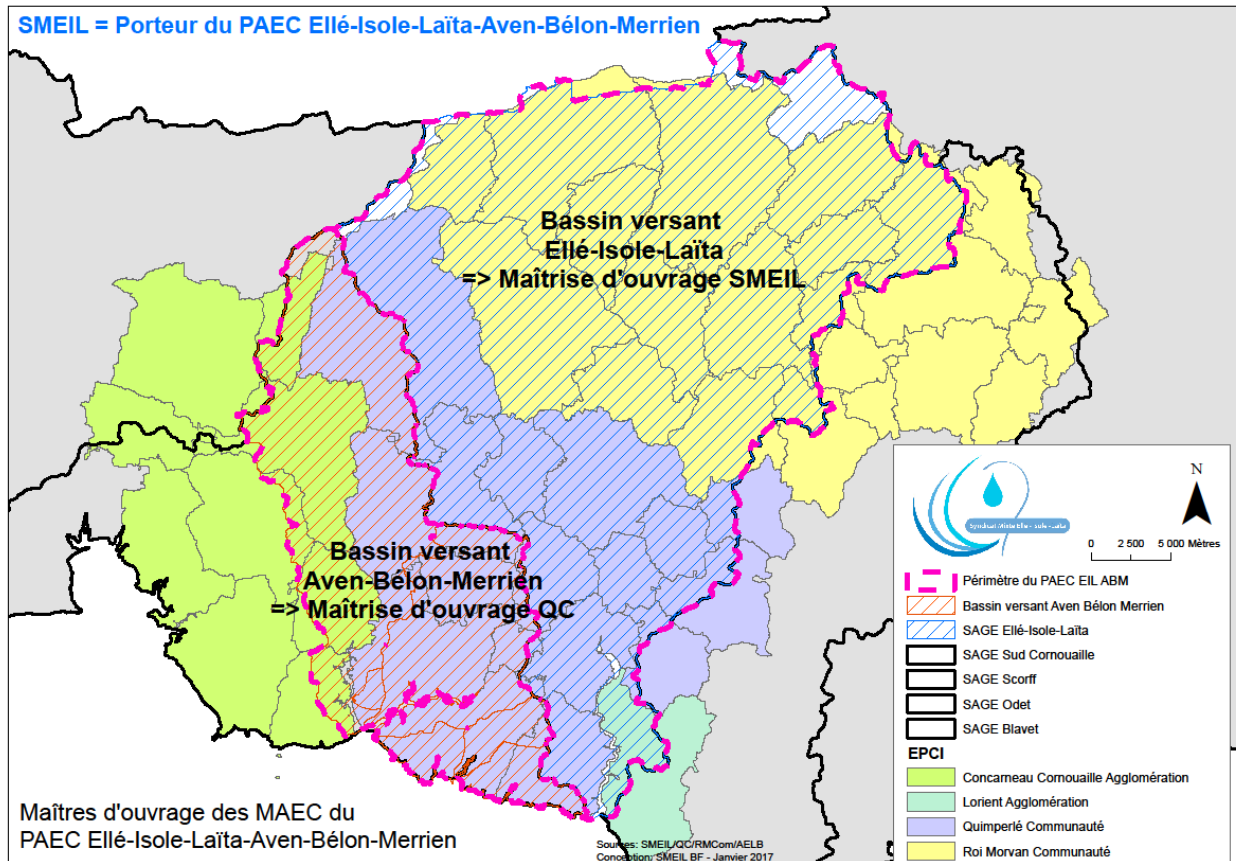
Le territoire total concerné est de **1 250 km²** :
 -EIL = 920 km²
 -ABM = 330 km²

Environ **1 200 agriculteurs**

2. Portage du PAEC EIL-ABM

Le portage du PAEC EILABM sera assuré par le SMEIL, avec une répartition en deux maîtres d'ouvrage pour l'animation :

- Le SMEIL pour la partie Ellé-Isole-Laïta
- Quimperlé Communauté pour la partie Aven-Bélon-Merrien.



3. Contexte agricole du territoire du PAEC EIL-ABM

4.1. Sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta

Le bassin versant Ellé-Isole-Laïta concerne 38 communes des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan et s'étend sur 917 km². Il regroupe 3 rivières principales :

- L'Isole à l'ouest,
- L'Ellé à l'est,
- La Laïta formée de la confluence de l'Isole et de l'Ellé au sud.

Le bassin versant EIL compte environ 900 exploitations agricoles en majorité tournée vers la polyculture élevage bovin dans la moitié nord-ouest, la polyculture élevage mixte (porcs et volailles) dans la nord-est et une dominance d'exploitations laitière dans la moitié sud du territoire.

Le dernier recensement agricole (2010) fait état d'environ 60 000 bovins (-5 000 par rapport à 2000), 135 000 porcins (+20 000) et 1 900 000 poulets (+400 000).

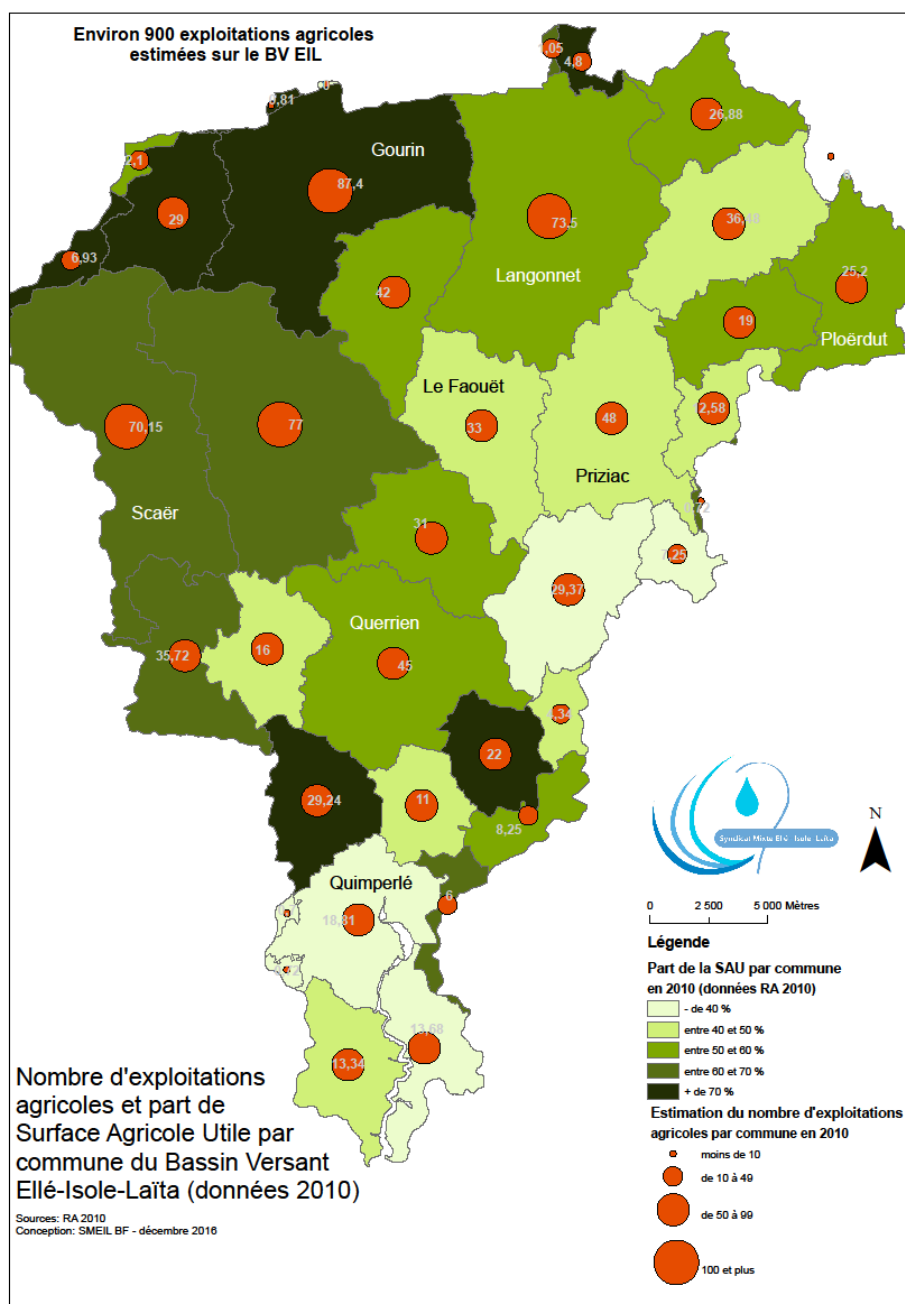
Les principales tendances observées sont les suivantes entre 2000 et 2010 :

- Diminution importante du **nombre d'exploitations** de **33,4%** (notamment dans le Morbihan) ;
- Réduction de la **SAU** de **4,7%** (particulièrement sur le Finistère) ;
- Forte **augmentation du nombre d'UGB par exploitation** : **+51 UGB** (soit **+44%**), pour une **diminution globale à l'échelle du territoire de 4%**.

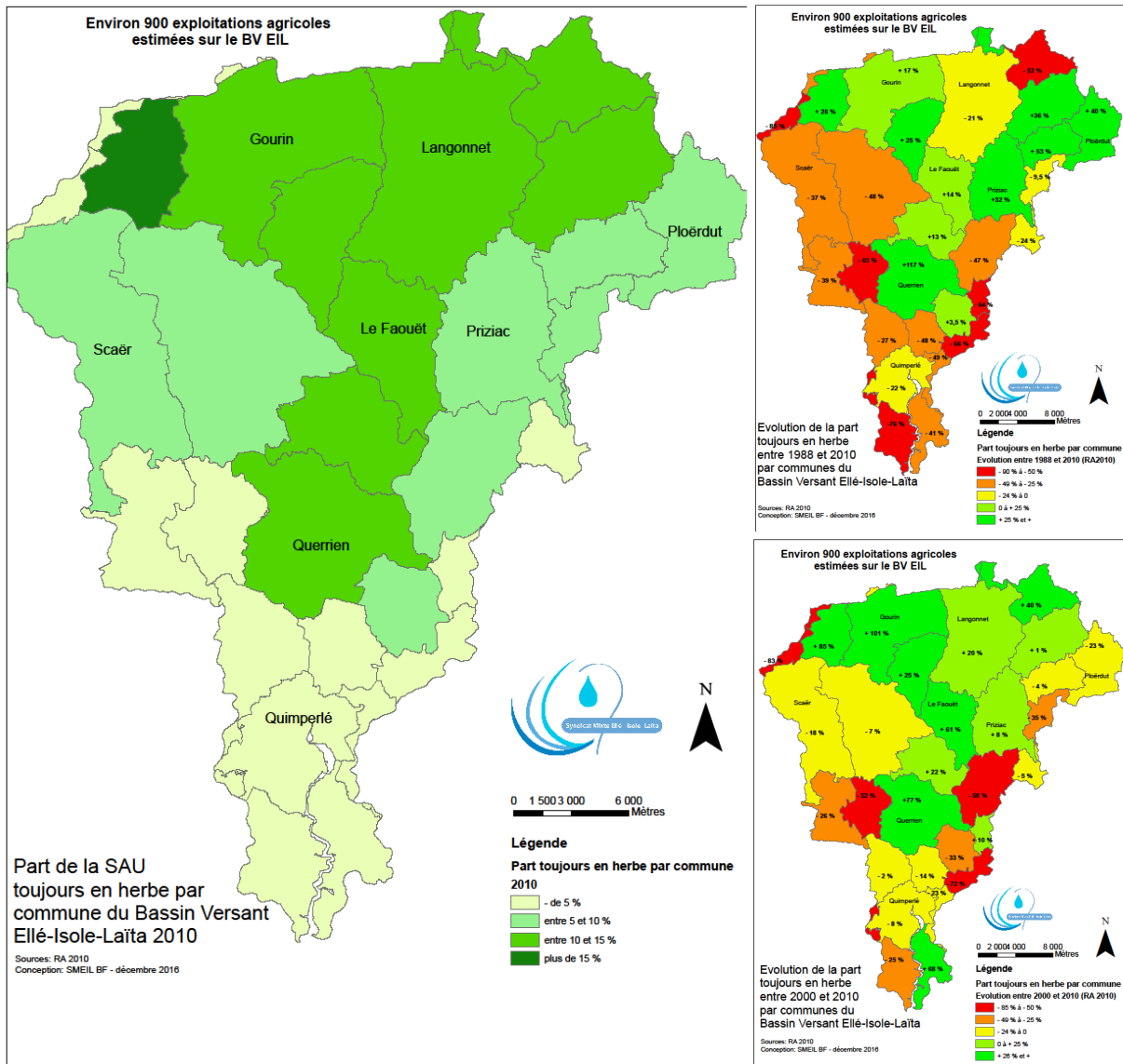
59% du territoire du bassin versant sont en Surface Agricole Utile (SAU) soit 54 000 ha.

Cette SAU se répartit principalement en (*Réf. Registre Parcellaire Graphique RPG 2014*) :

- 12% de prairies permanentes
- 28% de prairies temporaires
- 34 % de cultures (blé, maïs, orge, autres céréales)

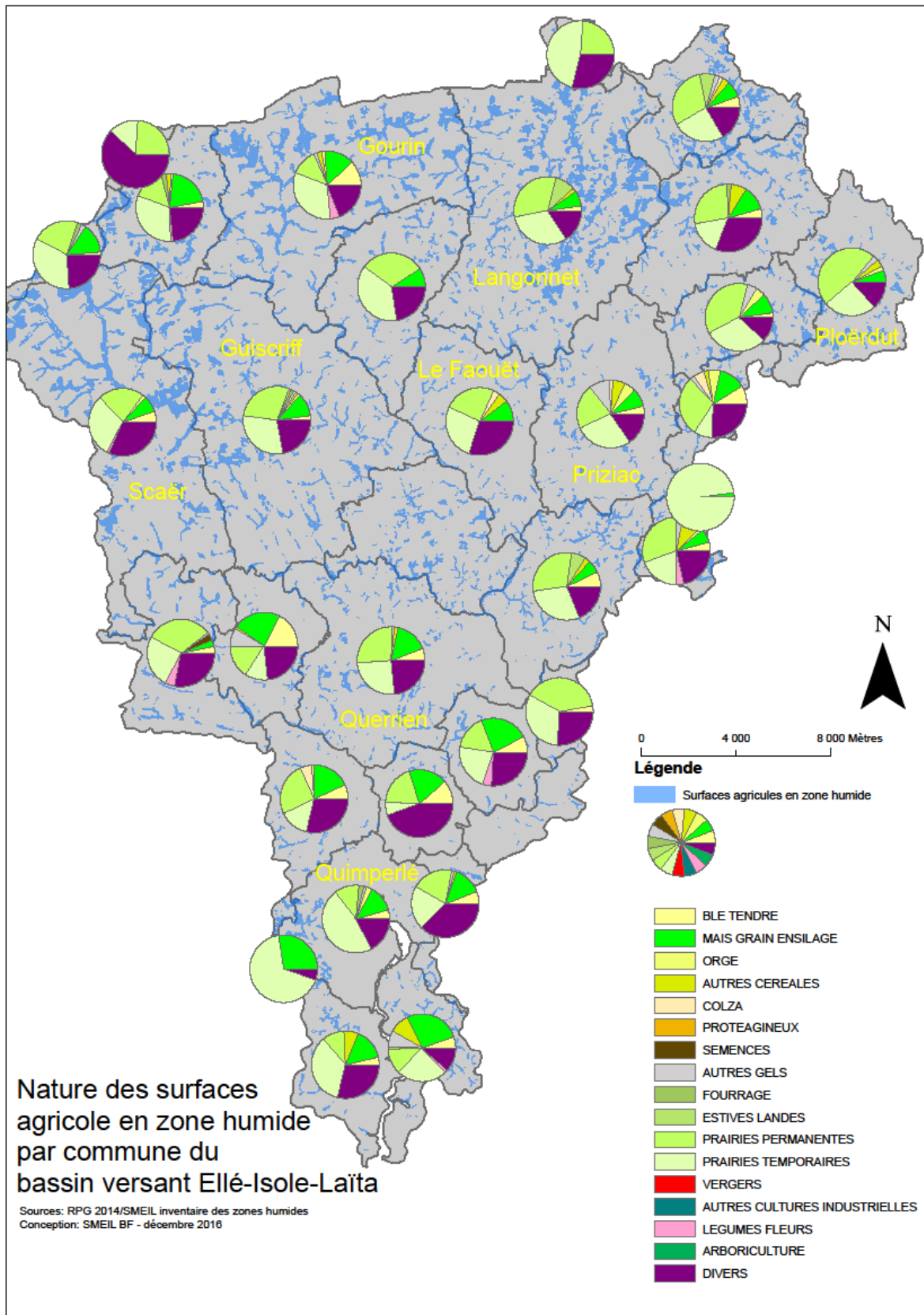


Par ailleurs, les recensements agricoles de 1988, 2000 et 2010 montrent une évolution importante de cette surface toujours en herbe. Ainsi, entre 1988 et 2010, la perte de surfaces en herbe est de 20 et 80% selon les communes du territoire (elle est particulièrement marquée entre 1988 et 2000).



Enfin, le bassin versant de l'Ellé-Isole-Laïta est caractérisé par une forte présence des zones humides, notamment au nord avec un réseau de têtes de bassin versant très dense : au moins 1 600 km de cours d'eau et 15 % du territoire en zone humide (13 722 ha).

Selon le RPG 2014, 45 % des zones humides du bassin versant EIL sont des zones agricoles, 6 145 ha de la SAU sont en zone humide (soit 11% de la SAU en zone humide). Toujours selon le RPG 2014, plus de 50% de ces ZH sont des surfaces en herbe (24% en prairies permanentes et 29 % en prairies temporaires).



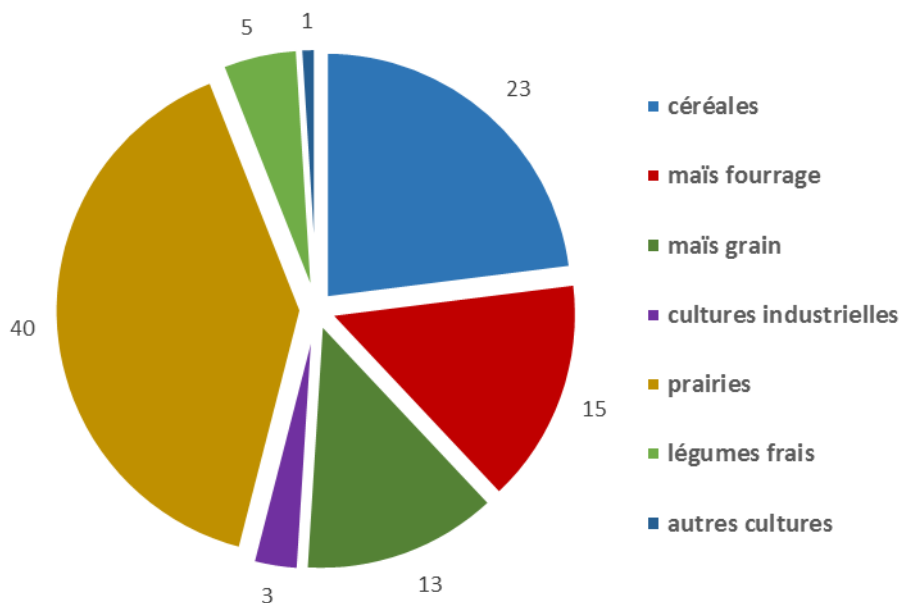
3.2. Sur l'Aven Bélon Merrien

L'agriculture est omniprésente sur le bassin. On dénombre 325 exploitations agricoles, dont 242 classées en « moyennes » et « grandes » (banque SRISE - BV GP5 2012) pour 20 213 ha SAU (PAC 2009), soit 58 % de la surface totale. On observe une baisse du nombre d'exploitations de 15% entre 2005 et 2015. Néanmoins, les surfaces mises en valeur globalement et les niveaux de production sont restés stables exceptés sur les dernières années durant lesquelles une baisse de 1 à 5 % est observée selon les productions. Globalement les exploitations restantes se sont agrandies régulièrement.

La moitié des chefs d'exploitations a plus de 50 ans. Donc près de la moitié des exploitations est à transmettre dans la décennie à venir. Le renouvellement des exploitants n'est assuré que pour 70 %. La restructuration des exploitations par agrandissement devrait donc se poursuivre sur les années à venir.

Les activités

La production laitière prédomine dans la moitié des exploitations. La seconde orientation est celle de la polyculture et polyélevage, qui arrive avant l'élevage porcin spécialisé. 60 % des exploitations ont une activité bovine.



Répartition des surfaces (%) – données SRISE GP5 2011
Etat des lieux du SAGE Sud-Cornouaille

La production légumière est également présente sur le territoire mais sur des surfaces limitées principalement concentrées sur la partie sud du bassin dans un faible nombre d'exploitations. Ces productions nécessitent des parcelles de grande taille pour s'adapter aux contrats annuels négociés avec les conserveries et pour faciliter l'irrigation. Le bocage est en effet ressenti comme une contrainte par les producteurs de légumes.

Les productions animales

PRODUCTIONS ANIMALES	EFFECTIFS BV DE L'ODET A L'AVEN (superficie de SAU du BV = 10 760 ha)	EFFECTIFS BV AVEN-BELON-MERRIEN (superficie de SAU du BV = 20 213 ha)	TOTAL BASSIN SUD-CORNOUAILLE
BOVINS dont vaches laitières	8 400 2 500	18 700 6 200	27 100 8 700
PORCINS dont truies mères dont porcs charcutiers	11 000 700 7 400	109 600 7 500 72 000	120 600 8 200 79 400
POULES PONDEUSES	58 000	300	58 300
POULETS DE CHAIR	297 500	792 300	1 089 800
DINDES ET DINDONS	18 500	59 000	77 500

EFFECTIFS ANIMAUX DANS LE PERIMETRE STRICT DU SAGE

Source : Bilans BV GP5, Agreste Bretagne

Etat des lieux du SAGE Sud-Cornouaille :

Ces données mettent en évidence une concentration plus importante des effectifs animaux (excepté les poules pondeuses) sur le territoire Aven-Belon-Merrien, notamment les effectifs de bovins et de porcins. L'activité d'élevage apparait donc plus développée sur le territoire Aven-Belon-Merrien que sur le reste de la Cornouaille Sud.

L'agriculture est une activité forte sur le bassin versant de l'Aven Bélon Merrien. Elle est caractérisée par la prédominance de l'élevage bovin (lait, viande) et la présence notable des productions légumières dans la partie sud du territoire.

La polyculture et des tailles de cheptels en adéquation avec les surfaces exploitées évitent une dégradation physico-chimique de la qualité d'eau. En revanche la présence bovine participe à la contamination bactérienne des eaux superficielles, préjudiciable aux productions conchyliques dans les estuaires.

5. Enjeux et objectifs du territoire

5.1. Sur le Bassin Versant Ellé-Isole-Laïta

o Le SAGE Ellé-Isole-Laïta

Le SAGE Ellé-Isole-Laïta a été approuvé en 2009. Il est porté par le SMEIL. Les enjeux validés et hiérarchisés sur le territoire sont les suivants :

- Enjeu 1 : Gestion quantitative de la ressource en eau

La gestion quantitative de la ressource en eau est considérée comme prioritaire au sein du SAGE Ellé-Isole-Laïta car en période sèche, l'approvisionnement en eau potable peut s'avérer critique vis-à-vis du respect de la réglementation. Ainsi, le **SAGE vise à satisfaire les usages en tenant compte de leurs perspectives d'évolution et à respecter la réglementation relative aux débits réservés sur l'Isole et l'Ellé.**

- Enjeu 2 : Inondation et gestion des crues

D'importants épisodes de crues ont eu lieu sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta, les dernières crues majeures étant celles de 1995, 2000, 2001, 2013-2014. Compte tenu de la vulnérabilité du bassin et de Quimperlé en particulier, l'objectif de cet enjeu est donc de **prévenir, voire diminuer les risques d'inondations liés à des événements de faibles périodes de retour (10 à 20 ans).**

- Enjeu 3 : Préservation et gestion des milieux aquatiques et des zones humides

Les milieux aquatiques et zones humides sont des environnements nécessaires à un bon équilibre du bassin versant que ce soit en termes de richesse biologique ou de réserve hydrique et de rôle épuratoire, plus particulièrement pour les zones humides. Le SAGE vise ainsi à garantir le **bon état hydromorphologique des cours d'eau (notamment celui du chevelu) et à préserver le patrimoine biologique et les autres fonctionnalités des zones humides.**

- Enjeu 4 : Qualité des eaux

Le bassin versant présente **une bonne qualité physicochimique des cours d'eau alors que la qualité chimique est encore peu connue vis-à-vis des pesticides.** L'enjeu « qualité de l'eau » vise donc à garantir et maintenir le bon état physicochimique et chimique des eaux de surface et des eaux souterraines. De plus, une attention particulière est portée sur le Doudu et le Frouit pour atteindre le bon état, du fait de leurs potentialités biologiques et de leur impact direct sur l'estuaire.

- Enjeu 5 : Estuaire

L'amélioration est à souligner. L'estuaire était un milieu azoïque jusque dans le milieu des années 1970. Les eaux de la Laïta étaient alors soumises à des pollutions supérieures à la capacité d'acceptation du milieu. Les années 1990 ont marqué un pas décisif dans la dynamique de reconquête de la qualité des eaux suite aux travaux opérés pour la mise

en œuvre de stations de traitement par les industriels et les collectivités, ainsi que par des actions de préservation de la qualité de l'eau menées par la profession agricole.

L'estuaire reste en état moyen depuis 2010, le paramètre « Poissons » étant identifié comme facteur déclassant pour la Laïta. Le délai pour atteindre le bon état est fixé à 2027 dans le cadre du SDAGE 2016-2021. Concernant le paramètre « bactériologie », le classement conchylicole vient de passer en B fin 2015, traduisant une amélioration nette et régulière depuis 2004 sur ce paramètre. C'est une bonne nouvelle pour la qualité des eaux de la Laïta et l'atteinte des objectifs du SAGE, mais cela reste à confirmer sur la durée.

En 2016, un travail d'actualisation de l'état des lieux – diagnostic du SAGE puis d'évaluation du SAGE a été initié pour permettre à la CLE de se positionner d'ici fin 2017 sur les suites à donner : révision du SAGE ou actualisation pour répondre aux nouveaux enjeux identifiés.

Depuis l'approbation du SAGE en 2009, de nouveaux axes de travail sont apparus, par exemple :

- L'eau et l'économie : en effet, il existe une spécificité liée à de nombreux usages liés à l'eau, les besoins industriels représentent notamment 65% des besoins totaux (papeteries, conserveries, abattoirs...).
- Le développement de la résilience du BV en mettant en œuvre un panel d'actions cohérentes et complémentaires sur tous les enjeux (lutte contre les inondations et gestion des étiages tout en préservant le bon état).

En tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin, le SMEIL anime et coordonne différents programmes à l'échelle du bassin versant EIL (SAGE, PAPI, Natura 2000) et cherche à développer la cohérence et la transversalité des outils (techniques et financiers) dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire Eau et l'actualisation de l'état des lieux-diagnostic du SAGE, qu'il mène en lien avec l'ensemble des acteurs.

Un PAEC sur le territoire EIL viendrait s'ajouter au panel d'actions à mettre en œuvre, notamment en tête de bassin versant (restauration de la morphologie des cours d'eau, réhabilitation et gestion de zones humides, optimisation de zones d'expansion des crues, reconstitution de bocage...). Il viendrait également répondre à une problématique forte, visant à conforter et à développer une importante économie liée à l'eau, tout en valorisant ce territoire en bon état.

Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Maintenir des structures naturelles fonctionnelles assurant le grand cycle de l'eau et renforçant la résilience du BV :

- Zones humides : rôle épuratoire, expansion de crue, infiltration de l'eau, trame verte et bleue et milieu de vie des espèces

- Bocage : limitation de l'érosion des sols et du transfert des polluants, diminution des vitesses d'écoulements, trame verte et milieu de vie des espèces

o **Le PAPI : Programme d'actions de prévention des inondations**

Le PAPI élaboré par le SMEIL en concertation avec les acteurs du territoire, a reçu un avis favorable du comité de bassin Loire-Bretagne en mai 2016. Il définit un ensemble d'actions cohérentes à engager sur 6 ans pour réduire le risque inondation, basées sur un diagnostic précis de la situation et répondant à la stratégie adoptée par les acteurs locaux.

Trois objectifs sont visés par le PAPI Ellé-Isole-Laiïta :

- Poursuivre les efforts engagés dans la sensibilisation et la promotion de la culture du risque inondation,
- Mettre en place des mesures ponctuelles de protection et permettre l'équipement des bâtiments situés en zone inondable pour les rendre moins vulnérables,
- Ralentir la propagation des crues à l'échelle du bassin versant dans la mesure du possible.

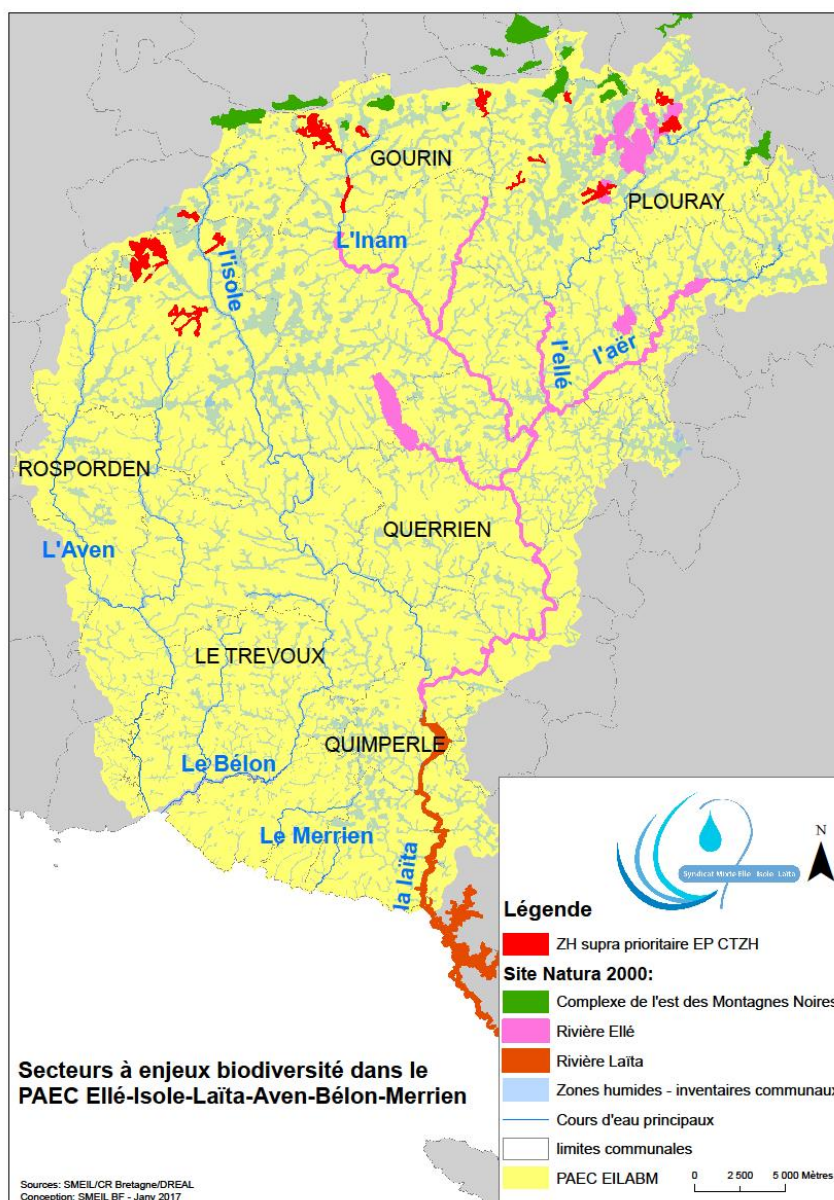
Le PAPI et le SAGE ont été construits dans un souci de cohérence et de complémentarité à l'échelle du territoire EIL, portés par une même structure (SMEIL).

o **Les sites Natura 2000**

Trois sites Natura 2000 sont présents sur le bassin versant Ellé-Isole-Laiïta :

- Le site « Complexe de l'Est des Montagnes Noires »
- Le site « Rivière Ellé »
- Le site « Rivière Laiïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannec »

Le Site Natura 2000 « Complexe de l'Est des Montagnes Noires » n'est pas encore doté d'un document d'objectifs mais son élaboration devrait commencer en 2017 puisque la Communauté de Communes du Kreizh Breizh vient d'être désignée opératrice en avril 2016.



Le site Natura 2000 « Rivière Ellé » dispose d'un document d'objectifs validé en 2013. Il est porté depuis juin 2016 par le SMEIL. Les 4 enjeux définis sur le site sont les suivants :

- Enjeu n°1 : Conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

10 habitats d'intérêt communautaire sont présents sur le site Natura 2000 Rivière Ellé, représentant environ 500 ha soit 24% des habitats du site. La majorité d'entre eux concerne des milieux aquatiques, humides voire tourbeux, reflétant la vocation fluviale du site. De même, les 12 espèces du site, sont globalement inféodées aux cours d'eau et zones humides. Enfin, le site Natura 2000 Rivière Ellé se distingue par une richesse écologique forte, marquée à la fois par la diversité des milieux naturels et par leur qualité.

- Enjeu n°2 : Continuité et fonctionnalité du réseau hydrographique

La préservation des milieux ne peut se faire que si les échelles spatiales d'intervention correspondent à une logique fonctionnelle pour les habitats et les espèces. Le site Natura 2000 Rivière Ellé, bien qu'incomplet dans l'état actuel de son périmètre, rend plus

compréhensible la logique d'intervention à l'échelle d'un bassin versant comme l'a initié le SAGE Ellé-Isole-Laïta. Les espèces d'intérêt communautaire migratrices telles que le saumon atlantique et la lamproie marine fréquente le linéaire du cours d'eau d'amont en aval pour boucler leur cycle de vie. De même pour la loutre d'Europe qui utilise le lit majeur du cours d'eau.

- Enjeu n°3 : Préservation des têtes de bassins versants et des milieux humides ouverts

Les têtes de bassins versants de l'Ellé représentent un complexe de zones humides d'un seul tenant et d'une remarquable richesse écologique (seconde plus grande zone tourbeuse de Bretagne après les Monts d'Arrée). Elles jouent un rôle primordial dans la qualité des eaux et des écosystèmes présents sur le bassin versant. La reconnaissance du rôle de ces têtes de bassins versants sur l'ensemble du site Natura 2000 doit être assurée en préservant les milieux présents dans un périmètre défini mais aussi en menant des actions de communication auprès d'un large public.

- Enjeu n°4 : Communication et sensibilisation auprès des élus, techniciens, acteurs économiques et grand public

De manière générale, la valeur patrimoniale des habitats naturels et la richesse biologique du site sont trop souvent ignorées, aussi bien à l'échelle locale qu'au niveau régional. La diffusion d'informations naturalistes simples auprès des acteurs locaux peut suffire pour éviter la destruction des habitats et espèces dont ils ont la responsabilité.

De même, l'information et la communication auprès du grand public doit permettre de porter à connaissance les actions menées et leur intérêt pour une meilleure reconnaissance environnementale, touristique et économique de ce patrimoine.

Le site « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannec » est porté par Lorient agglomération. Son document d'objectifs a été approuvé le 25 septembre 2012. Deux enjeux y sont définis :

- Enjeu n°1 : Maintien et restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Les milieux naturels sont des systèmes biologiques en constante interaction avec leur environnement. Certains facteurs et phénomènes, internes ou externe aux milieux, d'origine naturelle ou anthropique, interviennent dans l'état de conservation des habitats.

Afin de permettre le maintien et la restauration de ce patrimoine, il sera nécessaire de limiter, dans la mesure du possible, les facteurs ayant une influence négative sur ce patrimoine.

Concernant les habitats et espèces n'atteignant pas le bon état de conservation, des actions seront nécessaires pour restaurer les milieux et assurer leur pérennité au sein du site Natura 2000.

Enfin, de nombreuses activités existent sur le site, plus ou moins favorables à son patrimoine naturel. Afin de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire sur

le site, des actions seront à envisager en trouvant un équilibre entre les activités locales et les objectifs de maintien du patrimoine naturel du site.

- Enjeu n°2 : efficacité de la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site

Enjeu annexe aux objectifs directs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, il est néanmoins primordial sachant que les modalités d'application de Natura 2000 en France reposent sur la motivation des acteurs locaux et leur engagement volontaire. Des actions de communication et d'information de tous les publics sont donc à mener afin d'expliquer ce qu'est Natura 2000. De plus, une démarche de suivi de la mise en œuvre du DOCOB est à réaliser.

Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Proposer un outil de gestion spécifique aux agriculteurs, principaux propriétaires et exploitants des parcelles en site Natura 2000

Assurer l'entretien et la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Développer un partenariat favorable au maintien des trames vertes et bleues des sites Natura 2000

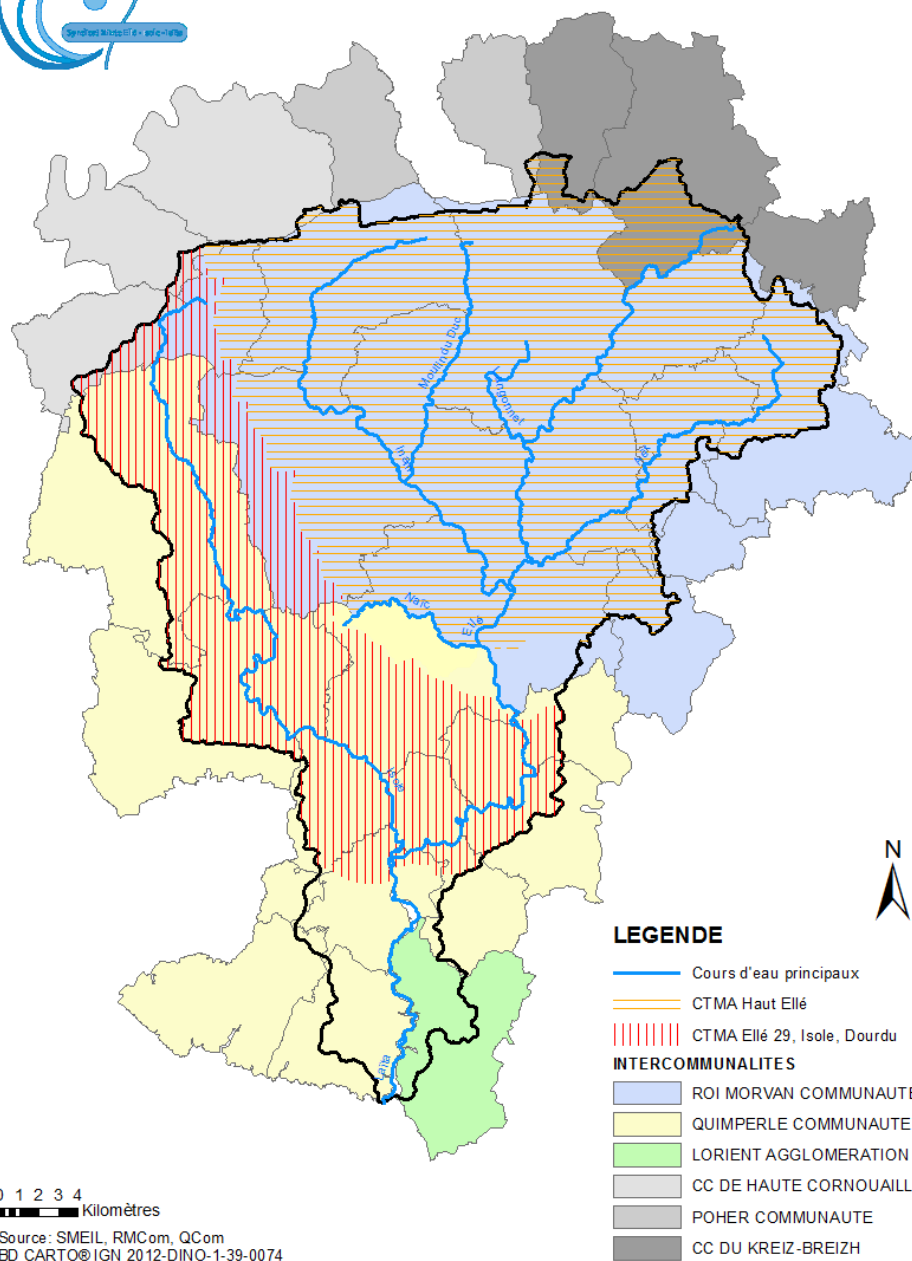
o **Les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques CTMA**

Le bassin versant de l'Ellé-Isole-Laïta est couvert par deux CTMA : le CTMA Haut Ellé sur la partie morbihannaise, porté par Roi Morvan Communauté (2015-2019) ; et le CTMA Ellé finistérienne, Isole, Doudu (depuis 2010) par Quimperlé Communauté.

A noter que le CTMA porté par Quimperlé Communauté va s'étendre à partir de 2017, sur les sous-BV (parties finistériennes) du Naïc et de la Laïta.



Les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques



Les principaux objectifs du CTMA Haut Ellé sont :

- Sur l'enjeu Etat des masses d'eau : préserver le très bon état écologique aux stations de suivi ;
- Sur l'enjeu « état hydromorphologique » : corriger les altérations hydromorphologiques identifiées sur les segments de cours d'eau ;
- Sur l'enjeu « circulation piscicole » : assurer la libre circulation piscicole des ouvrages identifiés comme difficilement franchissables et infranchissables ;
- Sur l'enjeu « gestion quantitative » : assurer un débit minimum biologique au niveau des prises d'eau et dérivations qui court-circuitent localement les cours d'eau et contribuer à diminuer l'impact des inondations à l'aval du bassin versant de l'Ellé en travaillant sur l'hydromorphologie ;

- Sur l'enjeu « patrimoine naturel » : préserver la richesse et la fonctionnalité des milieux et espèces présentes et assurant un rôle majeur pour les activités anthropiques (soutien d'étiage, épuration de l'eau, biodiversité...);
- Sur l'enjeu « usages » : trouver le compromis permettant de répondre aux exigences d'atteinte du bon état écologique tout en assurant le maintien des activités en limitant tout ou partie leurs incidences sur le milieu.

Pour y répondre, les actions suivantes sont prévues :

- Sur le lit mineur : diversification de lit, renaturation, reméandrage, petits remplacements d'ouvrages de franchissement ;
- Sur les berges : aménagement d'abreuvoirs, plantation de berge ;
- Sur la biodiversité : actions sur les espèces envahissantes.

Les principaux objectifs du CTMA Ellé finistérienne, Isole, Dourdu et Laïta sont :

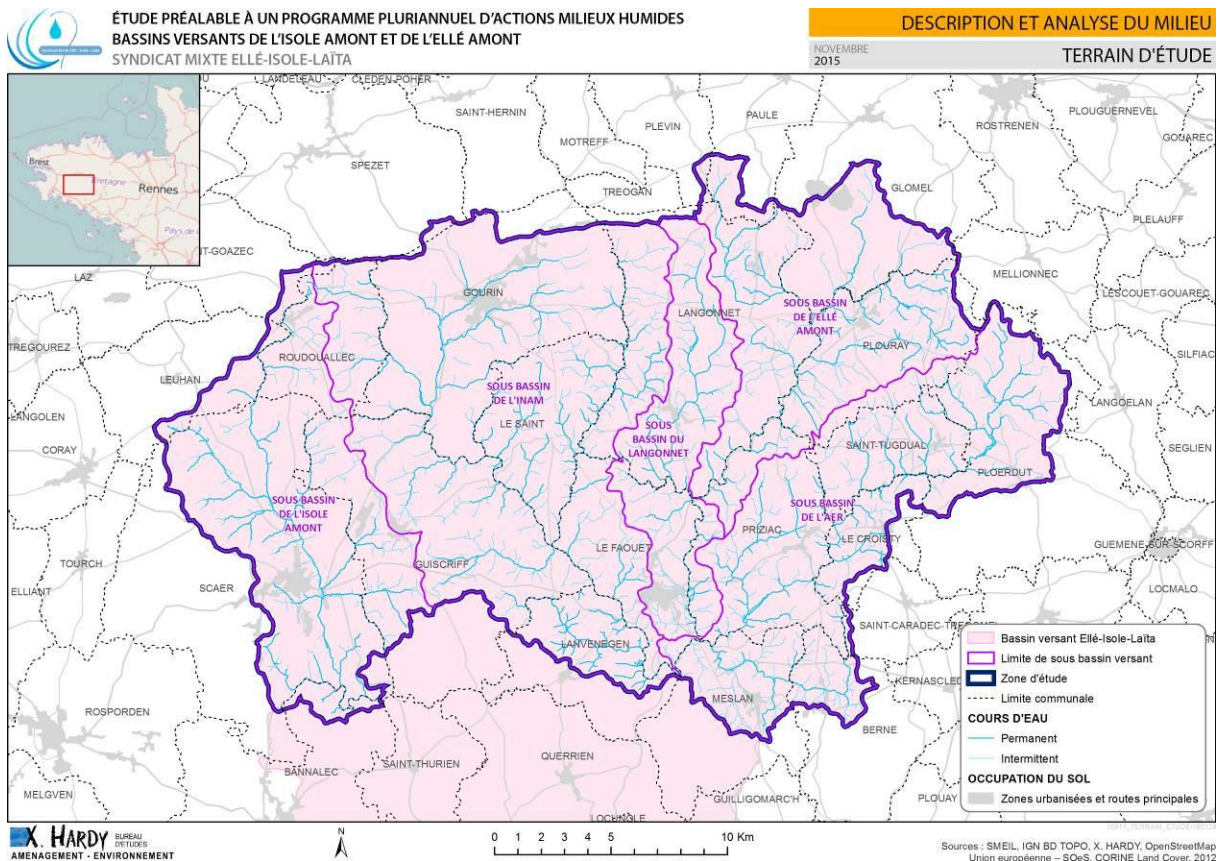
- Remise en état des petits cours d'eau pour restaurer leur potentiel piscicole ;
- Maintien de la qualité du milieu sur les cours principaux et les parties basses des affluents afin de favoriser la vie aquatique ;
- Préservation des rives et des ouvrages (lutte contre les points d'érosion par la gestion et/ou la suppression des embâcles) ;
- Amélioration des conditions de migration des espèces piscicoles (aménagement de petits obstacles sur le chevelu) ;
- Réduction des perturbations liées à l'abreuvement des animaux au cours d'eau et contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Assurer l'entretien et la préservation des surfaces agricoles riveraines des cours d'eau

Développer un partenariat favorable au maintien des trames vertes et bleues le long des cours d'eau

○ **L'Etude préalable à un programme d'actions Zones Humides**



Cette étude préalable sur le bassin versant de l'Ellé amont a été réalisée par le SMEIL en 2015-2016. Elle s'inscrit dans la suite de la réalisation des inventaires des zones humides communaux et a pour but de travailler sur le volet « gestion » des zones humides au vu des enjeux du SAGE EIL :

- Enjeu n°1 : gestion quantitative de la ressource en eau : les zones humides jouent un rôle de régulation hydraulique important, à l'interface entre le bassin versant, la nappe et le cours d'eau. Deux objectifs ressortent de cet enjeu : favoriser la fonction de soutien d'étiage et favoriser le ralentissement des ruissellements.
- Enjeu n°2 : Inondations et gestion des crues : les zones humides jouent un rôle d'expansion de crue important de par leur positionnement topographique. Deux objectifs ressortent de cet enjeu : favoriser le ralentissement des ruissellements et favoriser l'expansion des crues.
- Enjeu n°3 : Patrimoine naturel : Les milieux aquatiques et les zones humides sont des milieux bénéficiant d'une richesse biologique importante. Quatre objectifs ressortent de cet enjeu : restaurer et maintenir les habitats d'intérêt patrimoniaux, maintenir et favoriser la diversité biologique, lutter contre les espèces invasives et améliorer la connaissance des habitats des zones humides.

- Enjeu n°4 : qualité de l'eau : Les zones humides jouent un rôle dans l'épuration de l'eau. Néanmoins, même si la qualité physicochimique du bassin versant est bonne, la qualité chimique est encore peu connue vis-à-vis des pesticides. Deux objectifs ressortent de cet enjeu : favoriser le pouvoir épurateur des zones humides en cohérence avec l'enjeu biodiversité et favoriser l'interception des ruissellements.
- Enjeu n°5 : eau et économie : l'objectif est de maintenir et favoriser les activités économiques en cohérence avec la bonne gestion des zones humides. Le maintien d'activités anthropiques compatibles avec l'expression des fonctions des zones humides est indispensable. La déprise agricole ou une réorientation des pratiques agricoles peuvent induire des dégradations des zones humides. L'enjeu de compatibilité des pratiques agricoles et du maintien des fonctions des zones humides s'étend sur l'ensemble du bassin versant.

Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Proposer un outil de gestion spécifique aux agriculteurs, propriétaires et exploitants de la moitié des parcelles en zones humides sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta

Assurer l'entretien et la préservation des prairies naturelles

Développer un partenariat favorable au maintien des trames vertes et bleues des sites Natura 2000

○ **L'Etude des Zones Expansion de Crue (ZEC)**

Cette étude s'inscrit dans la mise en œuvre du PAPI et a débuté en 2016. Le secteur d'étude correspond à la partie du bassin versant Ellé-Isole-Laïta située à l'amont de Quimperlé (environ 850 Km², répartis sur 27 communes principales - bassins versant de l'Ellé, de l'Isole et du Doudu (affluent rive droite de la Laïta).

L'objectif principal de cette action est d'identifier et d'inventorier de manière exhaustive les zones d'expansion des crues (ZEC) à l'échelle des bassins versant de l'Ellé, l'Isole et du Doudu, de caractériser leur fonctionnalité, les volumes mobilisables, leur usage, leur statut juridique et foncier, puis de définir un programme d'actions pour la réhabilitation et l'optimisation de ces zones, d'estimer ses impacts et sa pertinence à travers une analyse multi-critères globale.

L'inventaire des Zones d'Expansion des Crues attendu devra porter sur les ZEC fonctionnelles ainsi que sur celles dégradées en identifiant celles potentiellement restaurables, afin d'aboutir à une connaissance aussi complète que possible à l'échelle du bassin versant.

Le programme d'actions pour la réhabilitation et l'optimisation de ces zones devra favoriser les débordements et un sur-stockage des volumes de crues sur des secteurs amont naturels ou agricoles, afin de ralentir la propagation des crues fréquentes (jusqu'à la crue vingtennale) vers l'aval (phénomène de ralentissement dynamique de crues).

Le second enjeu du SAGE Ellé-Isole-Laïta, tout comme le premier axe de la stratégie du PAPI Ellé-Isole-Laïta vise à Réduire le risque inondation pour les crues fréquentes (jusqu'à la crue vingtennale) sur Quimperlé.

Le programme d'actions ZEC devra donc se focaliser sur les impacts vis-à-vis des crues fréquentes, et tout particulièrement de la crue vingtennale.

Il est donc privilégié aujourd'hui la réhabilitation et l'optimisation d'une multitude de Zones d'Expansion des Crues par des aménagements modestes favorisant les premiers débordements et un surstockage en lit majeur, dispersées sur les bassins versant de l'Ellé, de l'Isole et du Dourdu, plutôt que la réalisation d'un nombre réduit d'ouvrages conséquents.

Les solutions envisagées pour l'optimisation des ZEC comprennent des interventions sur la géomorphologie des cours d'eau, sur la limitation du ruissellement, ainsi que sur le ralentissement dynamique de crue par des aménagements modestes.

Ainsi, on peut citer les techniques suivantes à titre d'exemple : reméandrage de cours d'eau, recharge en granulats du lit mineur, reconnexion de lits mineurs avec leurs zones d'expansion des crues, aménagement de diguettes en travers du lit majeur, de haies anti-crues ou de levées en déblai-remblai en travers du lit majeur, réduction des sections de passage de ponts (en créant un aménagement en parallèle si l'ouvrage ne présente pas la solidité nécessaire), ...

Ce programme d'action devra être transversal et « multi-programmes », c'est-à-dire qu'il devra inventorier, définir et articuler au mieux les différents dispositifs (techniques et financiers) de manière efficace et cohérente (SAGE, PAPI, PAEC, programmes d'actions milieux aquatiques ou TVB, ENS...).

Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Proposer un outil de gestion spécifique aux agriculteurs, propriétaires et exploitants, pour préserver, gérer ou réhabiliter ces ZEC en lit majeur des cours d'eau

Assurer l'entretien et la préservation des prairies naturelles

Développer un partenariat avec les agriculteurs et ouvrir la possibilité d'indemnités éventuelles en cas de préjudices attendus sur l'activité économique.

○ **Le bocage**

La thématique du bocage est actuellement gérée par les communautés de communes présentes sur le bassin versant de l'Ellé-Isole-Laïta :

- Roi Morvan Communauté a porté un programme Breizh Bocage de 2010 à 2015 ;
- Quimperlé Communauté a reconduit sa participation à Breizh Bocage pour la période 2015-2020 et a élaboré une stratégie bocagère sur son territoire en 2016. (détail au point 4.2.)

Sur le territoire de Roi Morvan Communauté, le programme Breizh Bocage a permis de créer environ 50 km de linéaire bocager et 2 ha de bosquets.

Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Favoriser l'entretien du bocage en complément du dispositif Breizh Bocage et des sites Natura 2000

5.2. Sur l'Aven Bélon Merrien

○ Le SAGE Sud-Cornouaille

Le SAGE Sud-Cornouaille n'a pas défini d'enjeux principaux en raison de la spécificité du territoire. Sur le bassin versant de l'Aven-Bélon-Merrien, l'enjeu principal est la qualité bactériologique des eaux estuariennes. Viennent ensuite le maintien de débits suffisants, la préservation du bocage et des milieux naturels d'eau douce (zones humides, têtes de bassins versants, cours d'eau).

Les masses d'eau sont en bon état sur l'Aven-Bélon-Merrien pour la DCE. L'objectif est :

- La non dégradation des paramètres milieux aquatiques et physicochimiques ;
- L'amélioration de la qualité bactérienne dans les estuaires.

Le projet agro-environnemental et climatique doit contribuer à l'atteinte de ces deux objectifs.

○ Le pâturage en bord de cours d'eau

L'élevage bovin lait et viande est fortement présent sur l'ensemble du bassin versant (dans 60% des exploitations) et valorise 40 % de la SAU par des prairies. Les analyses bactériologiques montrent que les contaminations fécales par les ruminants sont identifiées dans tous les prélèvements. La cause de ces dégradations est multiple :

- accès directs aux cours d'eau,
- ruissellements sur les chemins empruntés par les animaux
- pâturage sur les parcelles riveraines des cours d'eau

La suppression des accès aux cours d'eau pour l'abreuvement va être renforcée, par la relance d'un programme de mise à disposition de matériel spécifique dans le cadre du contrat milieux aquatiques de L4Aven qui sera étendu aux cours d'eau côtiers en 2017.

L'impact du pâturage a été mis en évidence par des études spécifiques de la chambre d'agriculture et de Quimperlé Communauté sur plusieurs sous bassins de l'Aven et du Bélon. Ce qui a justifié de la mise en place des MAE en 2012 et 2013 pour limiter la fertilisation des prairies en bord de cours d'eau et la durée de présence des bovins

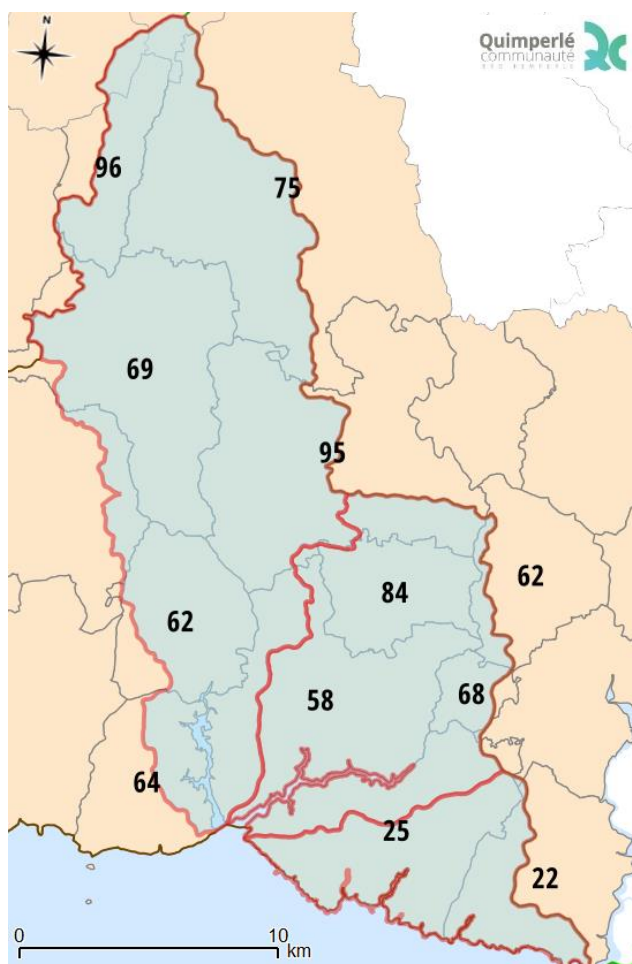
Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Assurer l'entretien et la préservation des surfaces agricoles riveraines des cours d'eau en réduisant la production de fourrage pour limiter la présence des animaux sur ces parcelles.

Développer un partenariat favorable au maintien des trames vertes et bleues le long des cours d'eau.

- **Le bocage**

Le bocage est fortement présent sur le territoire Aven Bélon Merrien. Il est essentiellement constitué par des haies implantées sur des talus. Les essences dominantes sont le châtaignier, le chêne et à un degré moindre le merisier, le hêtre. Dans les haies arbustives sont moins présentes. Le noisetier est l'essence dominante.

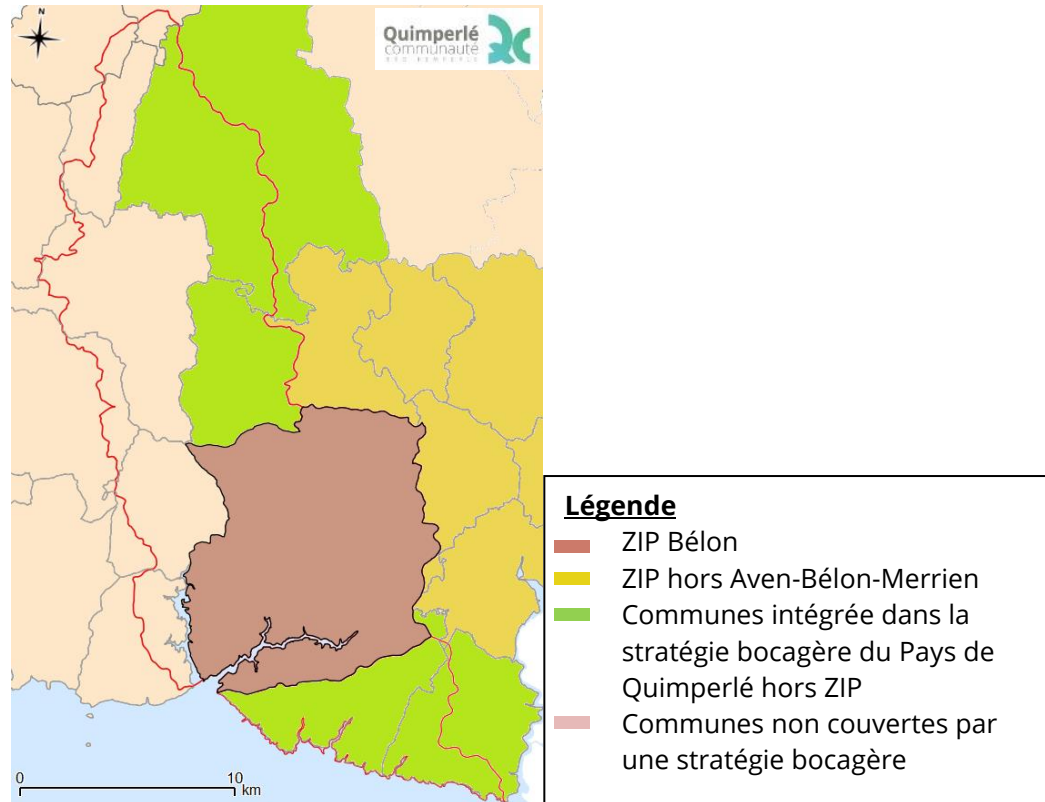


Densités bocagères par communes (m/ha SAU)

Les deux EPCI du territoire, Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté ont pris conscience de l'importance du bocage avec la mise en place d'une filière bois-énergie dont l'objectif est d'organiser et développer l'utilisation de bois comme ressource énergétique locale. Le développement de la filière s'appuie sur l'installation de chaufferies de bâtiments publics du territoire et sur démarchage auprès d'autres investisseurs.

Deux associations d'agriculteurs se sont créées pour organiser les chantiers de production de plaquette de bois. Le secteur d'intervention de la filière bois énergie comprend en totalité le bassin versant de l'Aven-Bélon-Merrien.

Quimperlé Communauté s'est inscrite dans les programmes Breizh Bocage depuis 2011, grâce auquel 12 km de nouveau bocage a déjà été reconstitué sur le sous bassin du Bélon. Une stratégie bocagère a été élaborée en 2015 et validée en mars 2016. Le bassin versant du Bélon et la rive gauche de l'Aven sur la commune de Riec/Bélon est intégré dans la zone d'intervention prioritaire (ZIP). Une centaine d'agriculteurs est concernée.



Territoires de la stratégie bocagère du Pays de Quimperlé

L'entretien des haies représente une contrainte forte pour les agriculteurs. Les sous-produits de cet entretien ne sont pas valorisés. En conséquence, les agriculteurs choisissent des techniques rapides et les moins coûteuses pour réduire l'emprise des haies. Ces solutions utilisant des lamiers à disques ou des épareuses sont préjudiciables à la croissance des jeunes arbres et n'empêchent pas la formation de branches basses gênantes pour le passage des engins.

Dans le cadre de la stratégie bocagère du Pays de Quimperlé et en partenariat avec la SCIC Energies bois Sud-Cornouaille, les agriculteurs sont informés individuellement sur les bonnes pratiques d'entretien (charte bocagère) et l'élaboration aidée de plans de gestion bocagers. Mais la mise en pratiques de meilleures techniques de taille se heurte au surcoût qu'elles génèrent.

Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Favoriser l'entretien du bocage en complément des actions menées dans le cadre du programme Breizh Bocage.

- **Les milieux naturels**

Les Zones Humides

Les zones humides occupent un peu plus de 11% de la surface totale du territoire (source IPZH 29). Leur répartition n'est pas homogène, des densités plus fortes étant observées :

- dans le bassin de l'Aven en amont de Rosporden ;
- aux sources du Bélon et de ses principaux affluents ;
- sur la moitié amont du Merrien.

La réalisation des inventaires par les communes a permis leur meilleure prise en considération, qui se traduit par leur protection dans les documents d'urbanisme.

Cependant, l'agriculture abandonne peu à peu les zones humides y compris par les producteurs de bovins en raison des difficultés pour les maintenir en bon état. Depuis trois décennies, les saulaies ont ainsi remplacé une partie des prairies humides.

Les prairies les plus humides, classées en tourbières et marais dans les inventaires sont en cours d'enfrichement. La valorisation agricole par la fauche et le pâturage constitue la solution à rechercher pour maintenir le couvert herbacé. Mais l'exploitation du fourrage de ces prairies est contraignant car fortement dépendant des conditions climatiques.

Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Proposer un outil de gestion spécifique aux agriculteurs exploitants des parcelles en zones humides

Assurer l'entretien et la préservation des prairies naturelles

Les friches littorales

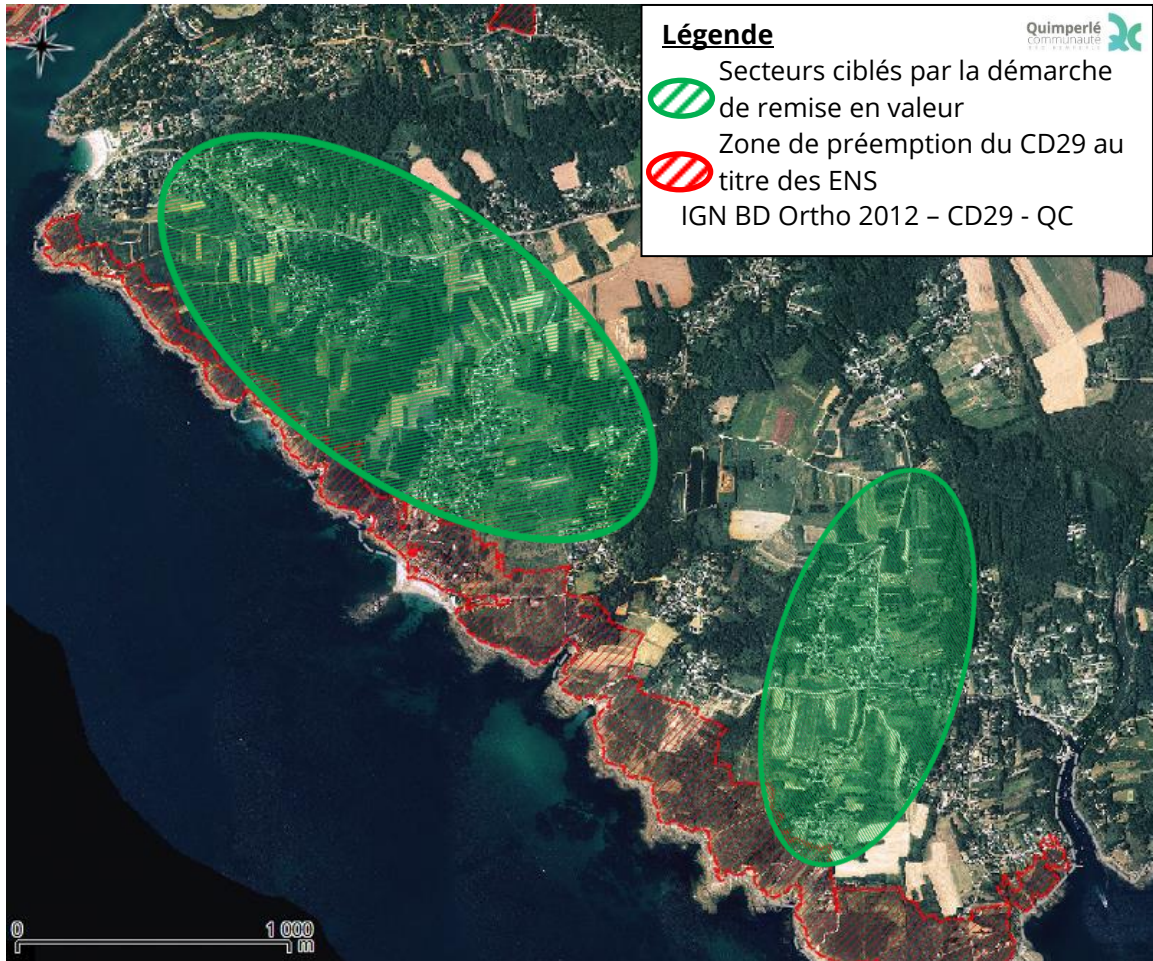
La bande littorale de l'Aven Bélon Merrien connaît une déprise agricole liée à deux facteurs principaux :

- l'extrême morcellement du parcellaire ;
- des propriétaires éloignés de l'agriculture depuis 2 à 3 générations.

En conséquence les anciennes parcelles agricoles s'enfrichent progressivement.

Pour inverser la tendance, la commune de Moëlan/Mer travaille activement avec le Département et les services de l'Etat pour une remise en valeur de 120 hectares (1 251 parcelles cadastrales) non cultivés sur la partie ouest de son littoral. Le secteur est en continuité avec la zone de préemption du Département au titre des ENS.

Des démarches sont actuellement en cours à cet effet auprès des propriétaires. L'objectif est d'y développer une agriculture respectueuse de l'environnement.



Localisation des secteurs ciblés par la démarche de la commune de Moëlan/Mer

Objectifs du Projet agro-environnemental et climatique

Proposer un outil de gestion spécifique aux agriculteurs, principaux propriétaires et exploitants des parcelles identifiées par le projet, porté par la commune de Moëlan/Mer, de remise en valeur des parcelles non cultivées.

Assurer l'entretien et la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en continuité de la zone de préemption du Département

6. Définition des Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) eau et biodiversité sur le territoire du PAEC

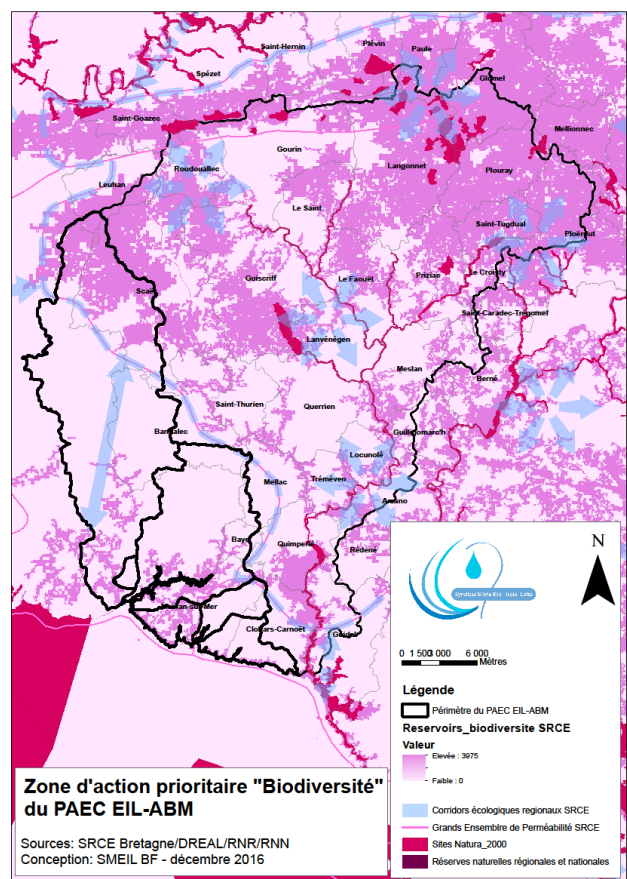
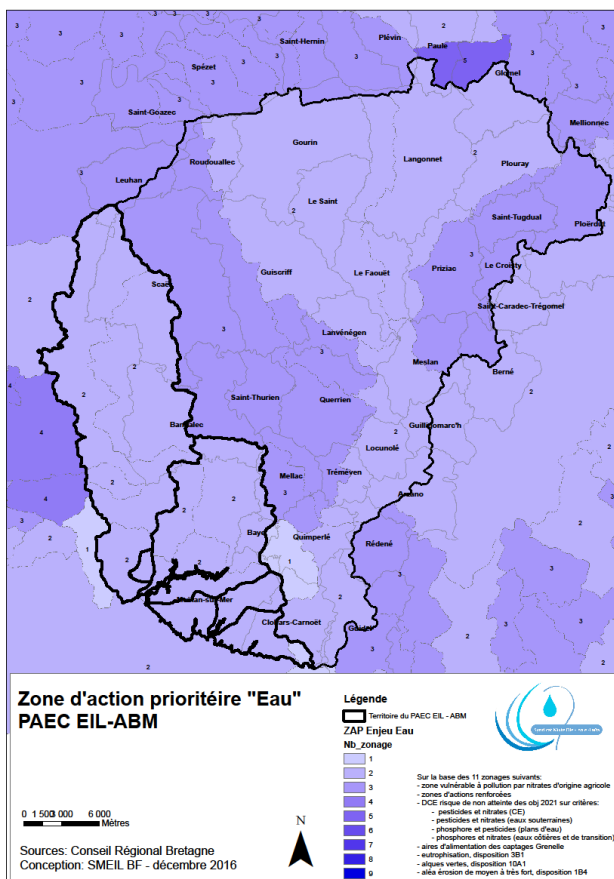
6.1. ZAP Eau définie pour le PAEC EIL-ABM

Deux secteurs du bassin versant Ellé-Isole-Laïta sont concernés par 3 zonages définis pour l'enjeu Eau à l'échelle régionale (cf carte ci-dessous). La majorité du territoire du PAEC EIL-ABM n'est concerné que par 2 zonages. Pour autant, les problématiques bactériologiques rencontrées sur les parties aval des bassins versant Ellé-Isole-Laïta et Aven-Bélon-Merrien et les programmes en cours pour trouver des solutions localement incitent à retenir tout le territoire du PAEC EIL-ABM pour les MAEC enjeu eau.

6.2. ZAP Biodiversité définie pour le PAEC EIL-ABM

Le territoire du bassin versant Ellé-Isole-Laïta fait partie des grands espaces de perméabilité définis à l'échelle régionale par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (voir carte ci-après). En effet, cet espace est marqué par des milieux naturels fonctionnels, en bon état et homogènes. La partie Aven-Bélon-Merrien a un intérêt inférieur au niveau régional mais dispose d'un réseau dense de cours d'eau et de zones humides de tailles inférieures à celle répertoriées sur l'EIL. Sur la frange littorale les pelouses littorales délaissées se dégradent en raison de la perte d'activité agricole.

Par soucis d'homogénéité des mesures proposées, le choix local de la ZAP Biodiversité se porte sur tout le territoire du PAEC EIL-ABM.



7. Stratégie développée sur le territoire pour atteindre les objectifs

7.1. Evolutions agricoles pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux

- **Sur le Bassin versant Ellé-Isole-Laïta**

La qualité de l'eau et la biodiversité présente sur le bassin versant EIL sont très liées. Toute évolution des pratiques agricoles pour orienter les productions vers davantage d'extensification (moins d'animaux à l'hectare, plus de surfaces en herbe, moins de surface cultivées en maïs-fourrage) concourent à diminuer la pression exercée sur les milieux naturels :

- Diminution des apports d'intrants ;
- Limitation des risques de fuites par ruissellement et diminution des vitesses d'écoulement ;
- Limitation de l'érosion des sols ;
- Augmentation du captage et de l'exportation de nutriments ;
- Amélioration du rôle d'épuration de l'eau ;
- Maintien de milieux de vie favorable à la faune et la flore ;
- Maintien des mosaïques d'habitats.

Les réponses aux problématiques de qualité de l'eau et de biodiversité passent par la présence de structures naturelles fonctionnelles (cours d'eau, zones humides, bocage, forêts,...) et par les interactions qu'elles développent entre elles.

- **Sur l'Aven Bélon Merrien**

Le territoire de l'Aven Bélon Merrien possède une agriculture diverse et dynamique qui ne compromet pas gravement la qualité des milieux naturels.

Cependant quelques paramètres sont fragiles :

- Qualité bactériologique des eaux estuariennes ;
- Maintien d'une valorisation extensive des prairies humides et de bas-fonds ;
- Enfrichement des zones les plus humides et de la frange littorale.

La mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques peut contribuer à corriger ces faiblesses en préservant les productions agricoles.

Au regard des enjeux définis dans le SAGE, de la dynamique locale autour de différents programmes en place (CTMA / Breizh Bocage) et de la synergie avec les politiques de développement de la filière bois énergie, des circuits courts et de revalorisation des friches littorales, il est cohérent de positionner aussi le projet agro-environnemental sur l'enjeu biodiversité.

7.2. Sélection des MAEC pouvant accompagner ces évolutions

Mesures régionales MAEC Système polyculture élevage herbivores proposées sur l'ensemble de la région Bretagne et reprises dans le PAEC EIL-ABM :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code Mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Mesure système	SPE1	SPE_01 HERBIVORE 12/70 12% maïs dans la SFP et 70 % herbe dans la SAU Evolution	210€/ha	FEADER ETAT AELB REGION Départements
Mesure système	SPM1	SPE_01 HERBIVORE 12/70 SPE_01 12% maïs dans la SFP et 70 % herbe dans la SAU Maintien	180€/ha	
Mesure système	SPE2	SPE_01 HERBIVORE 18/65 18% maïs dans la SFP et 65 % herbe dans la SAU Evolution	190€/ha	
Mesure système	SPM2	SPE_01 HERBIVORE 18/65 18% maïs dans la SFP et 65 % herbe dans la SAU Maintien	160€/ha	
Mesure système	SPE3	SPE_01 HERBIVORE 28/55 28% maïs dans la SFP et 55 % herbe dans la SAU Evolution	140€/ha	
Mesure système	SPM3	SPE_01 HERBIVORE 12/70 28% maïs dans la SFP et 55 % herbe dans la SAU Maintien	110€/ha	
Mesure système	SPE9	SPE_03 monogastriques	140€/ha	

Mesures Agro-environnementales et Climatiques en faveur de la qualité de l'eau et des sols sur le territoire du PAEC EIL-ABM:

Type de couvert et/ou habitat visé	Code mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Maillage bocager	HA01	Linéa_01 : entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	0,18€/ml	FEADER ETAT AELB REGION Départements
Maillage bocager	HA02	Linéa_01 : entretien des haies (2 entretiens sur les 5 ans)	0,36€/ml	
Maillage bocager	HA03	Linéa_09 : entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	0,69€/ml	
Maillage bocager	TL01	Linéa_05 : entretien mécanique des talus enherbés	0,42€/ml	
Grandes cultures	GC01	Couver_06 : mise en herbe	336€/ha	
Zones humides	HE01	Herbe_04 : gestion de l'herbe par pâturage limité	56,58€/ha	
Zones humides	HE02	Herbe_06 : gestion de l'herbe par fauche	222,86€/ha	
Zones humides	HE03	Herbe_13 : gestion des zones humides	120€/ha	

Mesures Agro-environnementales et Climatiques en faveur de la biodiversité sur le territoire du PAEC EIL-ABM:

Type de couvert et/ou habitat visé	Code mesure	Libellé de la mesure	Montant	Financement
Grandes cultures	GC02	Couver_06+Herbe_03: mise en herbe et absence de fertilisation	469,32€/ha	FEADER ETAT AELB REGION Départements
Zones humides et marais	HE04	Herbe_03+Herbe_04: absence de fertilisation et réduction de la pression de pâturage	159,90€/ha	
Zones humides et marais	HE05	Herbe_03+Herbe_06: gestion de l'herbe par la fauche et absence de fertilisation	326,18€/ha	
Zones humides et marais	HE06	Herbe_03+Herbe_13: gestion des zones humides et absence de fertilisation	223,32€/ha	
Zones humides et marais	HE08	Oouvert_01 : ouverture de milieu	190,12€/ha	
Zones humides et marais	HE07	Herbe_07 : maintien de la richesse floristique	66,01	
Maillage bocager	HA01	Linéa_01 : entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	0,18€/ml	
Maillage bocager	HA02	Linéa_01 : entretien des haies (2 entretiens sur les 5 ans)	0,36€/ml	
Maillage bocager	HA03	Linéa_09 : entretien des haies (1 entretien sur les 5 ans)	0,69€/ml	
Maillage bocager	TL01	Linéa_05 : entretien mécanique des talus enherbés	0,42€/ml	
Milieus et prairies remarquables	HE10	Herbe_03 : absence de fertilisation sur prairies remarquables hors zones humides	103,32€/ha	
Milieus et prairies remarquables	HE21	Herbe_03 : absence de fertilisation sur prairies remarquables hors zones humides (en cumul avec Ouvert_01)	82,65€/ha	
Milieus et prairies remarquables	HE07	Herbe_07 : maintien de la richesse floristique	66,01	
Milieus et prairies remarquables	HE11	Herbe_09 : amélioration de la gestion pastorale	75,44€/ha	
Milieus et prairies remarquables	HE08	Oouvert_01 : ouverture de milieu	190,12€/ha	
Milieus et prairies remarquables	HE12	Oouvert_02+Herbe_03: maintien de l'ouverture et absence de fertilisation	122,40€/ha	
Milieus et prairies remarquables	HE13	Milieu_01 : mise en défens de milieux remarquables	59,39€/ha maximum	

8. Objectifs de contractualisation

Au regard des engagements enregistrés en 2012 et en 2013 sur l'Aven-Bélon Merrien et des contractualisations déjà en cours sur les MAEC régionales, l'objectif de contractualisation sur le présent PAEC est fixé à :

- **20 contrats par an sur l'EIL**
- **10 contrats par an sur l'ABM**

9. Gouvernance et organisation de l'animation

9.1. Moyens d'animation

L'animation du PAEC EIL-ABM sera assurée par :

- Le SMEIL pour la partie EIL : l'équipe d'animation du SAGE (Romain SUAUDEAU, Directeur et Vanessa THORIN, technicienne) et Bérengère FRITZ, chargée de mission Natura 2000 « Rivière Ellé » ;
- Quimperlé Communauté pour la partie ABM : Pascal NICOL, chargé de mission « Eau et milieux naturels ».

Les deux maîtres d'ouvrage travailleront avec plusieurs prestataires agricoles, pour mener à bien les actions techniques. Ils mobiliseront également tous les relais de terrain (comités de développement agricoles...).

Une réunion sera co-organisée en janvier 2017 par Quimperlé Communauté et le SMEIL, en invitant l'ensemble des prescripteurs du territoire : présentation du projet, de l'organisation, des mesures ; identification des prescripteurs souhaitant s'impliquer...

Les prestataires d'ores et déjà identifiés sur le territoire sont les suivants :

- Les chambres d'agriculture du Morbihan et du Finistère
- Le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan et du Finistère
- Les comités de développement agricoles
- Le CIVAM – Agriculture Durable du Morbihan et du Finistère
- Les prestataires du territoire : CECAB, TRISKALIA, CLAL SAINT YVI, AVELTIS, APPRO 2000, CER, BCEL OUEST, ICCOPA, COGEDIS, ...

9.2. Les actions prévues

Quimperlé Communauté et le SMEIL missionneront un opérateur commun, pour les appuyer lors des réunions d'information auprès des agriculteurs.

Une plaquette d'information sera réalisée conjointement en régie. Son impression et sa diffusion seront assurées par chaque opérateur sur son territoire respectif.

Les bilans annuels seront réalisés en régie, avec l'appui des DDTM et de la Région.

Les diagnostics d'exploitation et l'accompagnement pour le montage des dossiers seront à la charge des agriculteurs.

Les exploitants pourront s'appuyer sur les prestataires de leur choix.

Une réunion au cours de chaque 2^{ème} semestre sera co-organisée par Quimperlé Communauté et le SMEIL, avec les prestataires, pour faire un état d'avancement et identifier les éventuels ajustements à opérer.

Le PAEC EIL-ABM sera proposé aux agriculteurs pendant 3 années : 2017, 2018 et 2019.

9.3. Concertation menée

Le Comité syndical du 12 octobre 2016 a donné son accord pour que le SMEIL mène la réflexion et étudie la faisabilité et la plus-value d'un PAEC sur EIL, en lien étroit avec les EPCI du territoire. Un courrier a donc été transmis le 21 octobre 2016 au Président de la Région pour manifester l'intention du SMEIL de s'engager dans cette réflexion si un nouvel appel à projet se concrétisait.

La Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) qui s'est tenue le 14 novembre 2016, a acté un nouvel appel à projet 2017. Les délais pour élaborer le dossier ont donc été très contraints, limitant de fait la concertation.

Une réunion d'échanges s'est déroulée le 15 novembre 2016 entre le SMEIL, Quimperlé Communauté, Roi Morvan Communauté et la SCIC Energie Bois Sud Cornouaille. Elle a permis de dégager qu'il existait des intérêts communs à ce projet, tout en identifiant les porteurs adéquats et le territoire d'actions.

Une première réunion d'échanges a eu lieu le 29 novembre 2016 entre le SMEIL et les Chambres d'agriculture (29 et 56).

La concertation se prolongera également début 2017 :

- Un comité syndical est prévu le 17 janvier 2017 ;
- Un bureau de CLE du SAGE EIL est prévu le 19 janvier 2017 ;
- Une réunion avec les prestataires du territoire est prévue en janvier.

9.4. Budget prévisionnel

Budget Animation

Actions	Opérateur	Nb de jours maxi			Montant €HT / jour	Frais directs € HT	Total maxi €HT
		2017	2018	2019			
Réunion d'information	Prestataire	8	8	8	600		14 400
Lettre d'information	SMEIL & QC	Régie QC - SMEIL				1 500	1 500
Mise en œuvre et suivi des MAEC	SMEIL Animation Natura 2000	16	15	15			
	Animation Breizh Bocage	5	2				
Bilan annuel	SMEIL & QC	Régie QC - SMEIL					
Total HT maxi							15 900
TVA (20%)							3 180
Total TTC							19 080

Dimensionnement du PAEC EIL-ABM - Mesures « système » régionales :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code Mesure	Libellé de la mesure	Montant unitaires	Nombre de contrats	Montants par mesure par an	Montants par mesure pour les 5 ans du contrat
Mesure système	SPE1	SPE_01 Herbivore 12/70 - Evolution	210€/ha	0	0	0 €
Mesure système	SPM1	SPE_01 Herbivore 12/70 - Maintien	180€/ha	3	33000	165 000 €
Mesure système	SPE2	SPE_01 Herbivore 18/65 - Evolution	190€/ha	6	60000	300 000 €
Mesure système	SPM2	SPE_01 Herbivore 18/65 - Maintien	160€/ha	12	120000	600 000 €
Mesure système	SPE3	SPE_01 Herbivore 28/55 - Evolution	140€/ha	9	81000	405 000 €
Mesure système	SPM3	SPE_01 Herbivore 12/70 - Maintien	110€/ha	18	128700	643 500 €
Mesure système	SPE9	SPE_03 monogastriques	140€/ha	2	18000	90 000 €
Total mesures systèmes				50	440 700 €	2 203 500 €

Mesures territorialisées :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code Mesure	Libellé de la mesure	Montant unitaires	Linéaires en m - surfaces en ha	Montants par mesure par an	Montants par mesure pour les 5 ans du contrat
Maillage bocager	HA01	Linéa_01 : (1 entretien sur les 5 ans)	0,18€/ml	65 000	11 700 €	58 500 €
Maillage bocager	HA02	Linéa_01 : (2 entretiens sur les 5 ans)	0,36€/ml	13 000	4 680 €	23 400 €
Maillage bocager	HA03	Linéa_09 : (1 entretien sur les 5 ans)	0,69€/ml	13 000	8 970 €	44 850 €
Maillage bocager	TL01	Linéa_05 :	0,42€/ml	3 000	1 260 €	6 300 €
Grandes cultures	GC01	Couver_06 : mise en herbe	336€/ha	30	10 080 €	50 400 €
Grandes cultures	GC02	Couver_06+Herbe_03:mise en herbe et absence de fertilisation	469,32€/ha	25	11 733 €	58 665 €
Zones humides	HE01	Herbe_04 : gestion de l'herbe par pâturage limité	56,58€/ha	160	9 053 €	45 265 €
Zones humides	HE02	Herbe_06 : gestion de l'herbe par fauche	222,86€/ha	60	13 371 €	66 855 €
Zones humides	HE03	Herbe_13 : gestion des zones humides	120€/ha	300	36 000 €	180 000 €
Zones humides et marais	HE04	Herbe_03+Herbe_04: absence de fertilisation et réduction de la pression de pâturage	159,90€/ha	70	11 193 €	55 965 €
Zones humides et marais	HE05	Herbe_03+Herbe_06: gestion de l'herbe par la fauche et absence de fertilisation	326,18€/ha	50	16 309 €	81 545 €
Zones humides et marais	HE06	Herbe_03+Herbe_13: gestion des zones humides et absence de fertilisation	223,32€/ha	30	6 699 €	33 495 €
Zones humides et marais	HE08	Ouvert_01 : ouverture de milieu	190,12€/ha	60	11 407 €	57 035 €
Zones humides et marais	HE07	Herbe_07 : maintien de la richesse floristique	66,01	25	1 650 €	8 250 €
Milieus et prairies remarquables	HE10	Herbe_03 : absence de fertilisation sur prairies remarquables hors zones humides	103,32€/ha	20	2 066 €	10 330 €
Milieus et	HE21	Herbe_03 : absence de	82,65€/ha	40	3 306 €	16 530 €

prairies remarquables		fertilisation sur prairies remarquables hors zones humides (en cumul avec Ouvert_01)				
Milieus et prairies remarquables	HE11	Herbe_09 : amélioration de la gestion pastorale	75,44€/ha	10	754 €	3 770 €
Milieus et prairies remarquables	HE12	Ouvert_02+Herbe_03: maintien de l'ouverture et absence de fertilisation	122,40€/ha	50	6 120 €	30 600 €
Milieus et prairies remarquables	HE13	Milieu_01 : mise en défens de milieux remarquables	59,39€/ha maximum	20	1 188 €	5 940 €
Total mesures locales						837 695 €
TOTAL PAEC EILABM						3 041 195 €

Le dimensionnement total du PAEC est de **3 041 195 € pour les 3 ans**.

Surfaces contractualisées en mesures système (toutes mesures)			Surfaces contractualisées hors mesures système (100 ml haie = 1 ha)		
EIL					
Projet année 1	Projet année 2	Projet année 3	Projet année 1	Projet année 2	Projet année 3
613 ha	613 ha	613 ha	420 ha	420 ha	420 ha
ABM					
Projet année 1	Projet année 2	Projet année 3	Projet année 1	Projet année 2	Projet année 3
483 ha	483 ha	483 ha	210 ha	210 ha	210 ha
Total					
1 097 ha	1 097 ha	1 097 ha	630 ha	630 ha	630 ha